

# **Rapport financier consolidé**

## **Exercice terminé le 31 décembre 2023**

Ville de Mont-Saint-Hilaire | 57035 |

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Sylvie Lapalme, CPA, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature \_\_\_\_\_ Date 29 avril 2024

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	28
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	29
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	30
Situation financière par organismes	31
Charges par objets	32
Excédent (déficit) accumulé	33
Avantages sociaux futurs	37

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	48
Analyse des charges consolidées	60

## RAPPORT

Aux membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés (ci-après « les états financiers ») de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (ci-après « la ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la ville doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, la ville n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## RAPPORT

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la ville à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

## RAPPORT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la ville à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.  
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125850  
Granby, 29 avril 2024

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	36 194 900	36 322 124	34 030 013
Compensations tenant lieu de taxes	2	678 100	678 665	641 568
Quotes-parts	3			
Transferts	4	5 872 232	7 857 387	6 250 151
Services rendus	5	1 954 844	2 103 228	1 929 490
Imposition de droits	6	3 037 487	3 749 392	4 567 390
Amendes et pénalités	7	934 908	946 196	745 052
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	1 070 177	1 902 375	1 124 474
Autres revenus	10	227 078	1 030 779	31 577 291
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	49 969 726	54 590 146	80 865 429
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	6 053 900	6 126 545	5 607 923
Sécurité publique	15	7 929 449	8 197 841	7 827 830
Transport	16	8 533 400	8 891 427	8 530 453
Hygiène du milieu	17	9 114 015	10 283 312	9 260 170
Santé et bien-être	18	268 500	168 486	225 177
Aménagement, urbanisme et développement	19	2 935 800	2 803 066	2 525 443
Loisirs et culture	20	8 752 100	8 207 901	7 508 378
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	3 320 439	2 276 686	1 728 052
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	46 907 603	46 955 264	43 213 426
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	3 062 123	7 634 882	37 652 003
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		174 459 868	136 807 865
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		174 459 868	136 807 865
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		182 094 750	174 459 868

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	32 340 071	34 878 169
Débiteurs (note 5)	2	27 454 467	24 353 731
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	59 794 538	59 231 900
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	7 710 800	4 167 370
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	12 601 901	11 457 178
Revenus reportés (note 11)	12	4 823 832	3 743 816
Dette à long terme (note 12)	13	65 046 819	63 605 537
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	339 355	410 945
Autres passifs (note 14)	15		
	16	90 522 707	83 384 846
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(30 728 169)	(24 152 946)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	212 732 473	198 519 353
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	20 746	18 111
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	69 700	75 350
	23	212 822 919	198 612 814
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	182 094 750	174 459 868
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	182 094 750	174 459 868
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	182 094 750	174 459 868

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	3 062 123	7 634 882	37 652 003
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)	22 017 773)(	54 586 222)
Produit de cession	3		16 553	482 028
Amortissement	4		7 782 115	7 433 239
(Gain) perte sur cession	5		5 985	(307 437)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(14 213 120)	(46 978 392)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(2 635)	(3 583)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		5 650	(28 082)
	13		3 015	(31 665)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	3 062 123	(6 575 223)	(9 358 054)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(24 152 946)	(14 794 892)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(24 152 946)	(14 794 892)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(30 728 169)	(24 152 946)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 634 882	37 652 003
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	7 782 115	7 433 239
Autres			
▪ (Gain) perte sur cession	3.1	5 985	(307 437)
	4	15 422 982	44 777 805
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(3 100 736)	(4 143 824)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	821 545	1 511 986
Revenus reportés	8	1 080 016	1 449 155
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(71 590)	34 697
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(2 635)	(3 583)
Autres actifs non financiers	12	5 650	(28 082)
	13	14 155 232	43 598 154
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 (	21 694 595)(	52 570 823)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	16 553	482 028
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 (	)	)
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	)	)
	18	(21 678 042)	(52 088 795)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19 (	)	)
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21 (	)	)
Cession	22		
	23		
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	12 146 062	21 603 687
Remboursement de la dette à long terme	25 (	10 660 217)(	18 068 400)
Variation nette des emprunts temporaires	26	3 543 430	2 967 581
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(44 563)	(155 561)
Autres			
▪	28.1		
	29	4 984 712	6 347 307
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	30	(2 538 098)	(2 143 334)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	34 878 169	37 021 503
Solde déjà établi	32		
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	33	34 878 169	37 021 503
Solde redressé	34	32 340 071	34 878 169
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>			

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Ville de Mont-Saint-Hilaire (ci-après « la Ville ») est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes.

**2. Principales méthodes comptables**

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés (ci-après les « états financiers ») de la Ville, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les « normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

**A) Périmètre comptable et partenariats**

Les états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi la quote-part revenant à la Ville des actifs, des passifs, des revenus et des charges consolidés proportionnellement ligne par ligne des partenariats auxquels elle participe.

**a) Périmètre comptable**

S.O.

**b) Partenariats**

La Ville participe aux partenariats suivants dans les proportions indiquées:

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (32,56 %)

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (9,76 %)

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (23,6 %)

Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (25,741 %)

Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (13,74 %)

**B) Comptabilité d'exercice**

*Estimations comptables*

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Ville doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Ville pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**C) Actifs financiers**

Sauf indication contraire, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

*Trésorerie et équivalent de trésorerie*

La politique de la Ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, ou rachetables en tout temps sans pénalité.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**D) Passifs**

S.O.

**E) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

*Immobilisations corporelles*

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Infrastructures : de 20 à 40 ans

Bâtiments : de 40 à 50 ans

Améliorations locatives : de 4 à 25 ans

Véhicules : de 3 à 20 ans

Ameublement et équipement de bureau : de 3 à 10 ans

Machinerie, outillage et équipement divers : de 3 à 20 ans

Les immobilisations corporelles en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

**F) Revenus**

*Constatation des revenus*

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées dès l'entrée en service des modifications apportées à des immeubles ou de la construction de nouveaux immeubles, sans égard à la date à laquelle les certificats de modification ont été émis, pourvu qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de la valeur des modifications ou ajouts en cause.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières. Ces revenus sont reportés et comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur les placements et les autres revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

**G) Avantages sociaux futurs**

*Régimes de retraite à cotisations déterminées*

La charge de fonctionnement correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà fournis.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la Ville et certains partenariats et le régime de retraite simplifié offert par un partenariat sont comptabilisés comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

*Avantages sociaux futurs à prestations déterminées*

**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projections des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés. L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, en tout ou en partie.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation aux exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Ce montant est créé aux fins suivantes et est amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux informations sectorielles consolidées de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes:

Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables :

- Avantages sociaux futurs :

- pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;

- pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications au régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.

Gain reporté:

Le montant relié au gain reporté n'est pas amorti, il sera constaté si la Ville cesse sa participation dans le partenariat ou lors de la dissolution du partenariat duquel il découle.

**I) Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

La Ville comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Ville sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Ville détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

**J) Autres éléments**

S.O.

**3. Modification de méthodes comptables**

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Ville aurait dû adopter les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville devrait comptabiliser un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées. Conformément aux nouvelles exigences, la Ville devrait comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant n'a évalué ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

La Ville n'a évalué ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

### **Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état consolidé de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	22 907 729	34 878 169
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪ Dépôt en fidéicommiss	3.1	9 432 342	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	32 340 071	34 878 169
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>32 340 071</b>	<b>34 878 169</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	32 340 071	28 585 390
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	3 919 083	7 253 226

**Note**

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élevèrent à 2 085 328 \$ (1 357 808 \$ en 2022). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élevèrent à 1 957 763 \$ (1 206 048 \$ en 2022).

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées à l'excédent de fonctionnement affecté, aux réserves financières, aux fonds réservés, aux revenus reportés relatifs au fonds parcs, terrains de jeux et au fonds de réfection et entretien de certaines voies publiques, au financement des investissements en cours non utilisé et au dépôt en fidéicommiss.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	1 581 808	1 221 049
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	16 476 274	14 107 536
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	3 605 777	3 702 436
Organismes municipaux	13	3 948 522	3 749 677
Autres			
▪ Intérêts, amendes	14.1	1 037 014	962 141
▪ Mutations	14.2	805 072	610 892
	15	27 454 467	24 353 731
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	12 242 372	10 855 885
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18	2 224 651	2 599 139
Autres tiers	19		
	20	14 467 023	13 455 024
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	167 725	126 816
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	14 232 241	13 816 711
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	1 670 748	
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	573 285	290 825
	27	16 476 274	14 107 536

**Note**

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme porte intérêts à des taux variant de 1,67 % à 4,11 % et viennent à échéance au plus tard en 2042.

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**7. Placements de portefeuille**

	2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	
Autres placements	34	
	35	
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37	

**Note****8. Autres actifs financiers**

	2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38	
Autres	39	
	40	

**Note****9. Emprunts temporaires**

La Ville bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant de 20 382 226 \$, au taux de base moins 0,4 % (6,8 %; taux de base moins 0,25 % (6,25 %) au 31 décembre 2022) et renouvelable annuellement. Ces ouvertures de crédit bancaires sont utilisées pour les opérations d'investissement de la Ville.

Les organismes du périmètre comptable bénéficient d'ouvertures de crédit bancaire d'un montant total de 17 050 000 \$ portant intérêt à des taux variant du taux de base à un taux de base moins 0,50 % et renouvelables annuellement.

**10. Crédoeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	5 045 547	5 147 076
Salaires et avantages sociaux	42	2 471 660	2 464 098
Dépôts et retenues de garantie	43	3 373 194	2 729 396
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Gouvernement du Québec	45.1	24 472	17 781
▪ Organismes municipaux	45.2	1 154 855	598 371
▪ Intérêts courus à payer	45.3	231 868	209 826
▪ Autres	45.4	300 305	290 630
	46	12 601 901	11 457 178

**Note**

Au cours de l'exercice, la Ville et un partenariat ont acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 5 366 254 \$ (5 043 075 \$ au 31 décembre 2022) est inclus dans les fournisseurs et dépôts et retenues de garantie.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	572 764	152 223
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53	1 184 065	1 022 206
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	1 831 952	1 673 119
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Subventions	60.1	328 567	73 840
▪ Stationnement	60.2	150 000	150 000
▪ Autres revenus -Cours loisirs, contestations évaluations	60.3	87 377	3 321
▪ Gains reportés	60.4	669 107	669 107
	61	4 823 832	3 743 816

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	5,77	2024	2029	62	64 396 217	62 780 093
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,17	4,97	2026	2026	66	30 762	43 771
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2,08	2,15	2026	2042	68	1 150 305	1 267 575
Autres					69		
					70	65 577 284	64 091 439
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 530 465)	( 485 902)
					72	65 046 819	63 605 537

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	9 250 555	119 415	9 764	9 379 734
2025	74	9 045 810	121 844	10 246	9 177 900
2026	75	17 559 287	117 721	10 752	17 687 760
2027	76	16 528 650	96 999		16 625 649
2028	77	10 935 993	75 935		11 011 928
2029 et plus	78	1 075 922	618 391		1 694 313
	79	64 396 217	1 150 305	30 762	65 577 284
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	64 396 217	1 150 305	30 762	65 577 284

**Note**

Les versements estimatifs incluent les refinancements dans l'année où ils surviennent.

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022	
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(339 355)	(410 945)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83		
	84	(339 355)	(410 945)
<b>Charge de l'exercice</b>			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	342 039	645 282
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86		
Régimes à cotisations déterminées	87	397 031	376 309
Autres régimes (REER et autres)	88	605 143	504 906
Régimes de retraite des élus municipaux	89	33 908	31 736
	90	1 378 121	1 558 233

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 (	)(
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	33 908 741	887 944	167 646	34 629 039
Eaux usées	103	62 888 161	2 132 164	115 028	64 905 297
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	92 632 106	6 229 172	474 131	98 387 147
Autres					
▪ Parcs et patinoires	105.1	18 450 922	789 405	121 240	19 119 087
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	39 540 019	14 599 080	1 024	54 138 075
Améliorations locatives	108	807 444	9 332		816 776
Véhicules	109	2 901 188	594 443	53 175	3 442 456
Ameublement et équipement de bureau	110	5 479 990	260 750	154 151	5 586 589
Machinerie, outillage et équipement divers	111	7 949 292	460 106	169 303	8 240 095
Terrains	112	29 803 650	473 150		30 276 800
Autres	113				
	114	294 361 513	26 435 546	1 255 698	319 541 361
Immobilisations en cours	115	7 193 015	(4 417 773)		2 775 242
	116	301 554 528	22 017 773	1 255 698	322 316 603
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	12 981 782	843 527	167 646	13 657 663
Eaux usées	118	23 059 583	1 569 328	115 028	24 513 883
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	35 328 710	2 651 384	474 131	37 505 963
Autres					
▪ Parcs et patinoires	120.1	9 423 840	893 029	121 240	10 195 629
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	10 622 395	865 782	1 025	11 487 152
Améliorations locatives	123	628 517	34 584	219	662 882
Véhicules	124	1 398 958	252 872	51 104	1 600 726
Ameublement et équipement de bureau	125	3 848 301	312 753	154 036	4 007 018
Machinerie, outillage et équipement divers	126	5 743 089	358 856	148 731	5 953 214
Autres	127				
	128	103 035 175	7 782 115	1 233 160	109 584 130
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	198 519 353			212 732 473
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130	1 625 510			1 625 510
Amortissement cumulé	131	(395 030)	(124 298)		(519 328)
Valeur comptable nette	132	1 230 480			1 106 182

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪ Frais payés d'avance	144.1	69 700
Autres		
▪	145.1	
	146	69 700
		75 350

**Note****19. Obligations contractuelles**

La Ville s'est engagée, d'après des contrats de location, d'entretien, de déneigement, d'enlèvement des ordures, une entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules, et des ententes de contribution financière, échéant jusqu'en 2033, à verser une somme totale de 6 383 000 \$ durant cette période. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2024 : 2 329 800 \$  
 2025 : 1 972 600 \$  
 2026 : 1 089 600 \$  
 2027 : 461 200 \$  
 2028 : 272 000 \$  
 2029 à 2033 : 257 800 \$

**20. Droits contractuels**

La Ville reçoit annuellement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des subventions pour rembourser le capital et les intérêts sur des emprunts à long terme contractées pour le financement de projets d'immobilisations corporelles et d'infrastructures terminés. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 2 115 156 \$ sur une période de 20 ans. L'échéancier de ces subventions est de 263 260 \$ en 2024, 247 309 \$ en 2025, 230 869 \$ en 2026, 213 923 \$ en 2027 et 196 457 \$ en 2028.

**21. Passifs éventuels**

Les passifs éventuels se composent de ce qui suit :

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		
	150		
	151		

S.O.

**B) Auto-assurance**

La régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent assume l'auto-assurance de l'invalidité à court terme, conjointement avec un programme de supplément au chômage pour les employés cadres.

**C) Poursuites**

Des poursuites judiciaires ont été intentées contre la Ville pour un montant total d'environ 11 500 000 \$. La Ville est couverte par ses assurances pour une partie des poursuites réclamées. À ce stade-ci, il est impossible de préciser le montant et la part que la Ville aura à assumer.

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie a fait l'objet de griefs de certains de ses employés, pour une somme indéterminée. La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Régie fait l'objet de réclamations totalisant 5 843 000 \$ qui ont été intentées par des citoyens suite à des incidents survenus sur son territoire. L'audience pour ces dossiers sont présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et les montants que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites seront enregistrés dans les résultats de l'exercice en cours.

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

La Régie a reçu une mise en demeure d'une somme de 2 309 465 \$ de la part d'un fournisseur pour des travaux en extras qui aurait été effectués pour la régie. La régie conteste le bien fondé de cette mise en demeure. Toute perte résultant de cette mise en demeure serait comptabilisée dans l'exercice du dénouement de la mise en demeure.

**D) Autres**

**BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

La Ville a transféré l'usage de certains actifs en contractant un bail emphytéotique.

Les principales clauses de ces baux sont :

SOCIÉTÉ DE GESTION C.R.L. INC. - Terrain vacant lot 1 819 611 (550 rue Jolliet)

Date d'échéance du bail : 2077-04-01

Clauses :

Le preneur a construit un édifice (centre de sports).

À l'expiration du bail, le bailleur reprend possession des lieux sans charge.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ROULE TA POMME INC. - Terrain vacant lot 1 816 248

Date d'échéance du bail : 2048-11-09

Clauses :

Le preneur a érigé un centre de la petite enfance de 80 places aux fins d'un service de garde.

À l'expiration du bail, le bailleur reprend possession des lieux sans charge.

**22. Actifs éventuels**

S.O.

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

S.O.

**24. Données budgétaires**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les organismes contrôlés auxquels elle participe, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**25. Instruments financiers**

**Politique de gestion des risques**

La Ville est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Ville.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

**Risques financiers**

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Ville est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Ville juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Ville analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Ville représente son exposition maximale au risque de crédit.

Les actifs financiers en souffrance totalisent 2 103 606 \$ (1 594 164 \$ au décembre 2022), ont tous une échéance inférieure à un an et sont présentés déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 104 592 \$ (88 128 \$ au 31 décembre 2022).

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

La Ville n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1% (1 % au 31 décembre 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de la Ville est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La Ville est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Ville dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Ville établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	12 370 033 \$	-	-	-
Emprunts temporaires	7 710 800 \$	-	-	-
Dettes à long terme	11 669 498 \$	30 835 932 \$	29 189 385 \$	1 075 922 \$
<b>Total</b>	<b>31 750 331 \$</b>	<b>30 835 932 \$</b>	<b>29 189 385 \$</b>	<b>1 075 922 \$</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Fonds de roulement**

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 4 148 000 \$ (3 952 000 \$ en 2022). Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	32 703 605	34 874 700	35 332 487			35 326 611
Compensations tenant lieu de taxes	2	641 568	678 100	678 665			678 665
Quotes-parts	3					9 828 142	
Transferts	4	1 461 817	1 345 100	1 548 192		30 158	1 578 350
Services rendus	5	1 537 972	1 581 200	1 695 280		409 739	2 103 228
Imposition de droits	6	4 519 060	2 997 600	3 708 228		41 164	3 749 392
Amendes et pénalités	7	348 204	341 500	439 453		506 743	946 196
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	1 066 365	1 040 000	1 773 734		128 641	1 902 375
Autres revenus	10	440 502	94 300	446 621		256 945	703 566
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	42 719 093	42 952 500	45 622 660		11 201 532	46 988 383
<b>Investissement</b>							
Taxes	13	1 331 823	1 320 200	995 513			995 513
Quotes-parts	14						
Transferts	15	4 764 202	4 446 700	4 829 482		1 449 555	6 279 037
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	127 417		176 859			176 859
Autres	18	31 135 000		70 700		79 654	150 354
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	37 358 442	5 766 900	6 072 554		1 529 209	7 601 763
	22	80 077 535	48 719 400	51 695 214		12 730 741	54 590 146
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	5 524 182	5 970 200	6 046 120	80 425	739 891	6 126 545
Sécurité publique	24	6 590 858	7 034 700	7 014 368	53	7 601 753	8 197 841
Transport	25	6 034 308	6 037 300	6 315 370	2 576 057		8 891 427
Hygiène du milieu	26	6 706 540	7 597 700	8 308 696	2 058 281	2 593 920	10 283 312
Santé et bien-être	27	225 177	268 500	168 486			168 486
Aménagement, urbanisme et développement	28	2 313 514	2 723 800	2 395 582	407 484		2 803 066
Loisirs et culture	29	6 060 654	7 304 400	6 806 801	1 401 100		8 207 901
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	1 449 135	3 088 700	2 005 966		270 720	2 276 686
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	6 199 153	6 199 200	6 523 400	6 523 400		
	34	41 103 521	46 224 500	45 584 789		11 206 284	46 955 264
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	38 974 014	2 494 900	6 110 425		1 524 457	7 634 882

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Réalisations 2023</u>	<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	38 974 014	2 494 900	6 110 425	7 634 882
Moins : revenus d'investissement	2 (	37 358 442)	5 766 900)	6 072 554)	7 601 763)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	1 615 572	(3 272 000)	37 871	(4 752)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	6 199 153	6 199 200	6 523 400	7 782 115
Produit de cession	5	452 588		16 553	16 553
(Gain) perte sur cession	6	(329 399)		20 467	(14 482)
Réduction de valeur / Reclassement	7				5 985
	8	6 322 342	6 199 200	6 543 867	7 804 653
<b>Propriétés destinées à la vente</b>					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	159 929		116 716	116 716
Remboursement de la dette à long terme	17 (	6 220 203)	3 141 600)	5 172 441)	5 804 836)
	18	(6 060 274)	(3 141 600)	(5 055 725)	(632 395)
				(632 395)	(5 688 120)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19 (	1 114 116)	308 900)	1 537 131)	208 599)
Excédent (déficit) accumulé					1 745 730)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	691 326	421 100	421 100	68 641
Excédent de fonctionnement affecté	21	754 535	180 300	1 300 373	30 632
Réserves financières et fonds réservés	22	(254 291)	(78 100)	(192 928)	(114 099)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23				(13 469)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				(13 469)
	25	77 454	214 400	(8 586)	(236 894)
	26	339 522	3 272 000	1 479 556	391 497
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	1 955 094		1 517 427	386 745

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Réalizations 2023		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	37 358 442	6 072 554	1 529 209	7 601 763
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2 (	83 774)(	90 861)(	)	(90 861)
Sécurité publique	3 (	)	)	2 346 934)(	2 346 934)
Transport	4 (	4 586 163)(	6 289 462)(	)	(6 289 462)
Hygiène du milieu	5 (	4 602 408)(	3 001 340)(	321 319)(	3 322 659)
Santé et bien-être	6 (	)	)	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	38 988 244)(	486 655)(	)	(486 655)
Loisirs et culture	8 (	6 033 765)(	9 481 202)(	)	(9 481 202)
Réseau d'électricité	9 (	)	)	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)	)	)
	11 (	54 294 354)(	19 349 520)(	2 668 253)(	22 017 773)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Acquisition	12 (	)	)	)	)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Émission ou acquisition	13 (	)	)	)	)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	9 776 244	5 815 902	346 062	6 161 964
<b>Affectations</b>					
Activités de fonctionnement	15	1 114 116	1 537 131	208 599	1 745 730
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16		196 583		196 583
Excédent de fonctionnement affecté	17	322 891	301 536		301 536
Réserves financières et fonds réservés	18	542 481	757 197	291 449	1 048 646
	19	1 979 488	2 792 447	500 048	3 292 495
	20	(42 538 622)	(10 741 171)	(1 822 143)	(12 563 314)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(5 180 180)	(4 668 617)	(292 934)	(4 961 551)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	33 288 300	30 939 587	1 400 484	32 340 071
Débiteurs (note 5)	2	21 990 350	23 981 428	4 253 770	27 454 467
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	1 269 876	1 269 876		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	56 548 526	56 190 891	5 654 254	59 794 538
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	2 862 528	5 645 325	2 065 475	7 710 800
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	10 115 054	10 962 923	2 115 338	12 601 901
Revenus reportés (note 11)	12	3 074 709	4 134 639	20 086	4 823 832
Dettes à long terme (note 12)	13	56 155 646	57 802 643	8 015 325	65 046 819
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			339 355	339 355
Autres passifs (note 14)	15				
	16	72 207 937	78 545 530	12 555 579	90 522 707
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(15 659 411)	(22 354 639)	(6 901 325)	(30 728 169)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	175 835 360	188 641 013	24 326 747	212 732 473
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20			20 746	20 746
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22			69 700	69 700
	23	175 835 360	188 641 013	24 417 193	212 822 919
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	2 820 846	2 178 479	547 086	2 725 565
Excédent de fonctionnement affecté	25	13 162 853	12 827 165	55 772	12 882 937
Réserves financières et fonds réservés	26	3 878 815	3 802 036	393 055	4 195 091
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	( )	( )	73 883	742 990
Financement des investissements en cours	28	6 738 229	1 858 012	(360 819)	1 497 193
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	133 575 206	145 620 682	16 954 657	161 536 954
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	160 175 949	166 286 374	17 515 868	182 094 750
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	10 288 100	10 296 449	16 160 581	14 443 667
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	2 407 400	2 300 998	3 766 133	3 701 452
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	8 508 900	8 243 322	10 438 512	9 908 112
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	2 684 600	1 564 655	1 805 964	1 274 979
D'autres organismes municipaux	10	97 700	97 751	97 751	100 796
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	251 300	277 492	277 492	265 380
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	55 100	66 068	95 479	86 897
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	14 679 800	15 292 560	5 583 710	5 090 115
Transferts	15				
Autres	16	318 300	395 129	395 129	323 616
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	491 000	442 276	467 709	498 806
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	6 199 200	6 523 400	7 782 115	7 433 238
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪ Subventions	21.1	243 100	68 000	68 000	67 873
▪ Réclamations, mauv. créances	21.2		16 689	16 689	14 775
▪ Autres	21.3				3 720
	22	46 224 500	45 584 789	46 955 264	43 213 426

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 725 565	2 989 127
Excédent de fonctionnement affecté	2	12 882 937	13 405 414
Réserves financières et fonds réservés	3	4 195 091	4 353 761
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	( 742 990)	( 756 459)
Financement des investissements en cours	5	1 497 193	6 670 344
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	161 536 954	147 797 681
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	182 094 750	174 459 868
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	2 178 479	2 820 846
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	547 086	168 281
	11	2 725 565	2 989 127
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Engagements	12.1	553 217	611 825
▪ Hon. prof. études et travaux	12.2	711 753	227 155
▪ Deneigement	12.3	226 225	204 925
▪ Prévoyances, autoassurances	12.4	801 184	747 682
▪ Terrains	12.5	683 615	683 615
▪ Remboursement dette	12.6	4 193 237	4 935 497
▪ Transport en commun	12.7	2 178 438	2 457 323
▪ Projet d'investissement	12.8	3 479 496	3 294 831
	13	12 827 165	13 162 853
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ RIPRSL	14.1	19 002	175 159
▪ RISAVR	14.2	36 770	36 770
▪ RISIVR	14.3		30 632
	15	55 772	242 561
	16	12 882 937	13 405 414

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Règlement 1122	17.1	715 464	440 746
▪ Zone A-16	17.2	4 202	55 439
	18	719 666	496 185
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
<b>Fonds réservés</b>			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	2 652 589	2 957 358
Organismes contrôlés et partenariats	22	257 201	327 189
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23		
Organismes contrôlés et partenariats	24	77 144	147 757
Montant non réservé			
Administration municipale	25	42 693	84 128
Organismes contrôlés et partenariats	26	58 710	
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	59 141	56 150
Autres			
▪ Frais d'émission	30.1	327 947	284 994
	31	3 475 425	3 857 576
	32	4 195 091	4 353 761

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( 33 574)(	39 333)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( )	)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( )	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( )	)
Autres	37 ( 40 309)(	48 019)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( )	)
	39 ( 73 883)(	87 352)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( )	)
Assainissement des sites contaminés	41 ( )	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ( )	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ( )	)
Autres	44.1 ( )	)
	45 ( 73 883)(	87 352)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ( )	)
Utilisation du fonds de roulement	47 ( )	)
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ( )	)
Utilisation du fonds de roulement	49 ( )	)
Autres	50.1 ( )	)
	51 ( )	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ( )	)
Mesure relative à la COVID-19	53 ( )	)
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( )	)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( )	)
Autres	56.1 ( )	)
	57 ( )	)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres		
▪ Partenariat RISIVR	62.1 (669 107)	(669 107)
	63 (669 107)	(669 107)
	64 ( 742 990)(	756 459)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Financement des investissements en cours</b>			
Financement non utilisé	65	3 059 597	7 980 890
Investissements à financer	66 (	1 562 404)(	1 310 546)
	67	1 497 193	6 670 344
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>			
<b>Éléments d'actif</b>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	212 732 473	198 519 353
Propriétés destinées à la revente	69		
Prêts	70		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	212 732 473	198 519 353
Ajustements aux éléments d'actif	74	(85 258)	
	75	212 647 215	198 519 353
<b>Éléments de passif correspondant</b>			
Dette à long terme	76 (	65 046 819)(	63 605 537)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	530 465)(	485 902)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	14 467 023	13 369 767
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80		
	81 (	51 110 261)(	50 721 672)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	)	)
	83 (	51 110 261)(	50 721 672)
	84	161 536 954	147 797 681

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

L'information présentée ci-dessous correspond à la quote-part attribuable à la Ville des régimes de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, et le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale ».

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »). La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

**Description des régimes:**

1. Date d'entrée en vigueur des régimes : le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale : à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative :

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 :

i) Policiers syndiqués : Tout participant peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications : Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers, 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3 % par mois (4 % par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

### 3. Créances de rente

a) Rente de base

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2018 : en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulée aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 2 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 0,5 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0,35 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

### 4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes :

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

### 5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

### 6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exceptions de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

#### 7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

#### 8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexés dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 23,55 % de l'IPC, sujet à un maximum de 2 %.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexés dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 50 % de l'IPC, sujet à un maximum de 2 %.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexés dans le futur de façon ponctuelles.

#### 9. Règle du 50 % (cotisation excédentaire)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50 % de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

#### 10. Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués: Volet courant: 50 % de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,2 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

b) Cadres: Volet courant : 50 % de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,5 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications: 50 % de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

#### 11. Cotisation patronale

Volet courant : 50 % de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (410 945)	(376 248)
Charge de l'exercice	4 ( 342 039)	( 645 282)
Cotisations versées par l'employeur	5 413 629	610 585
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (339 355)	(410 945)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 15 769 622	15 057 113
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 16 125 570)	( 15 308 560)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (355 948)	(251 447)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 16 593	(159 495)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (339 355)	(410 942)
Provision pour moins-value	12 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (339 355)	(410 942)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	15 769 622
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	16 125 570)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	355 948)(
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	617 515
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	241 365
	20	617 515
Cotisations salariales des employés	21 (	312 515)(
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(
	23	305 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	7 759
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-valeur	25	(7 125)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-valeur	28	
Autres	29.1	
▪	29.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	312 759
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	891 381
Rendement espéré des actifs	32 (	862 101)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	29 280
Charge de l'exercice	34	342 039
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	643 438
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	862 101)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(218 663)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	34 814
Prestations versées au cours de l'exercice	39	657 072
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	15 605 264
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	14 254 675
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	234 045
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	240 389
DMERCA du nouveau volet	45	16
DMERCA de l'ancien volet	46	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	34

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,85 %	5,71 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,71 %	5,38 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

S.O.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022	
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	( ) ( )	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( ) ( )	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83		
Rendement espéré des actifs	84	( ) ( )	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85		
Charge de l'exercice	86		
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( ) ( )	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 1

**Description des régimes et autres renseignements**Ville de Mont-Saint-Hilaire:

Régime de retraite financement salariale : Cols bleus et blancs.

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105	
Régime de retraite par financement salarial	106	397 031
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109	
	110	397 031
		376 309

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 4

**Description des régimes et autres renseignements**Ville de Mont-Saint-Hilaire:

REER collectif: Cadres : 5 % employé ; 13 % employeur

Organismes contrôlé:

Régie intermunicipale de l'eau de la vallée du Richelieu

REER collectif

Cadres : 9 % employés ; 9 % employeur

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

REER collectif

Cols bleus 8 % employés ; 8% employeur

Cadres 9 % employés ; 9% employeur

Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

La régie offre à ses employés réguliers pompier et cadre un régime de retraite simplifié où l'employeur et l'employé cotisent chacun 9 % du salaire régulier de l'employé.

Le taux de la contribution varie pour les employés pompier à temps partiel selon la municipalité de provenance.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113	156 736	128 597
REER	114	448 407	376 309
Autres régimes	115		
	116	605 143	504 906

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	7	7

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2023	2022
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	10 234	9 417
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	33 908	31 736
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	33 908	31 736

**Note**

## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
<b>TAXES</b>					
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	28 009 800	28 210 589	28 210 589	25 968 683
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3				
Activités d'investissement	4	1 320 200	905 630	905 630	1 283 990
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7				
Activités de fonctionnement	8				
Activités d'investissement	9		89 883	89 883	47 833
Autres	10				
	11	29 330 000	29 206 102	29 206 102	27 300 506
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	2 765 200	2 808 408	2 802 532	2 822 979
Égout	13				
Traitement des eaux usées	14	1 479 500	1 509 397	1 509 397	1 315 596
Matières résiduelles	15	2 092 500	2 208 026	2 208 026	2 020 262
Autres					
▪ Fosses septiques	16.1	49 000	68 795	68 795	47 412
Centres d'urgence 9-1-1	17	97 000	90 865	90 865	90 273
Service de la dette	18	381 700	436 407	436 407	432 985
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21				
	22	6 864 900	7 121 898	7 116 022	6 729 507
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	6 864 900	7 121 898	7 116 022	6 729 507
	27	36 194 900	36 328 000	36 322 124	34 030 013

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	39	39	38
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	76 800	76 865	73 894
Cégeps et universités	32	108 400	108 409	104 219
Écoles primaires et secondaires	33	483 200	483 320	453 696
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	668 400	668 633	631 847
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44	9 700	10 032	9 721
	45	9 700	10 032	9 721
	46	678 100	678 665	641 568

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47		28 733	28 733
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48			
Sécurité incendie	49		63 593	70 965
Sécurité civile	50			66 724
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	38 200	69 979	69 979
Enlèvement de la neige	53		39 124	39 124
Autres	54			37 672
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			22 786
Réseau de distribution de l'eau potable	63	227 600	133 039	133 039
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65	23 700	52 700	52 700
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	254 000	357 507	357 507
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67	397 600	397 643	397 643
Tri et conditionnement	68			476 243
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72			
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	6 000	7 875	9 446
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	80 900	82 402	78 161
Autres	83	15 600	14 046	2 988
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	1 043 600	1 246 641	1 276 799
				1 242 427

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88		1 449 555	
Sécurité civile	89			
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	1 618 431	1 618 431	
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101			
Réseau de distribution de l'eau potable	102	2 071 000	1 607 004	4 103 056
Traitement des eaux usées	103			
Réseaux d'égout	104	1 321 900	680 070	598 156
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120	104 636	104 636	62 990
Activités culturelles				
Bibliothèques	121	1 053 800	819 341	819 341
Autres	122			
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	4 446 700	4 829 482	6 279 037
				4 764 202



**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129			
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	301 500	301 551	301 551
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	301 500	301 551	301 551
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	5 791 800	6 377 674	7 857 387
				243 522
				6 250 151

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	137	306 200	430 680	286 012
Évaluation	138			
Autres	139		17 957	16 545
	140	306 200	448 637	302 557
<b>Sécurité publique</b>				
Police	141			
Sécurité incendie	142	97 700	97 751	142 668
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145	97 700	97 751	142 668
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	146	47 100	49 561	47 610
Enlèvement de la neige	147	11 900	17 788	12 174
Autres	148			
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151	59 000	67 349	59 784
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		32 655	29 298
Réseau de distribution de l'eau potable	153	92 200	92 127	85 090
Traitement des eaux usées	154	8 500	9 633	8 550
Réseaux d'égout	155		5 011	5 011
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164	100 700	108 562	122 938

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173	25 600	24 472	25 091
Activités culturelles				
Bibliothèques	174	115 500	135 018	204 275
Autres	175			
	176	141 100	159 490	229 366
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178	704 700	863 832	962 735
				857 313

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179	4 325	4 325	9 277
Évaluation	180			
Autres	181	77 812	77 812	96 995
	182	20 500	82 137	106 272
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183		252 251	271 660
Sécurité incendie	184		31 748	13 668
Sécurité civile	185			
Autres	186		25 046	20 266
	187		309 045	305 594
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188	45 922	45 922	51 001
Enlèvement de la neige	189	50 547	50 547	56 645
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196	81 900	96 469	107 646
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198	34 449	34 449	76 233
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200	787	787	565
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203	5 637	5 637	14 440
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			
	207	10 600	40 873	91 238

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	212	52 100	15 497	15 497
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215			
	216	52 100	15 497	15 497
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	217	657 900	537 615	537 615
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	30 600	36 357	36 357
Autres	219	22 900	22 500	22 500
	220	711 400	596 472	596 472
<b>Réseau d'électricité</b>	221			
	222	876 500	831 448	1 140 493
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	1 581 200	1 695 280	2 103 228
				1 929 490

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	152 500	107 106	148 270
Droits de mutation immobilière	225	2 570 000	3 257 459	3 257 459
Droits sur les carrières et sablières	226	275 100	343 663	343 663
Autres	227			
	228	2 997 600	3 708 228	3 749 392
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>	229	341 500	439 453	946 196
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>	230			
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	231	1 040 000	1 773 734	1 902 375
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		(20 467)	(5 985)
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236		176 859	176 859
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		70 700	137 097
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	94 300	467 088	722 808
	242	94 300	694 180	1 030 779
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	243			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
Conseil	1	527 400	531 801	9 171	540 972	540 972	478 171
Greffe et application de la loi	2	1 265 600	1 189 945	18 078	1 208 023	1 208 023	1 151 066
Gestion financière et administrative	3	2 177 700	2 438 437	36 473	2 474 910	2 474 910	2 205 013
Évaluation	4	212 700	203 737		203 737	203 737	199 373
Gestion du personnel	5	434 900	501 116	788	501 904	501 904	490 903
Autres							
▪	6.1	1 351 900	1 181 084	15 915	1 196 999	1 196 999	1 083 397
	7	5 970 200	6 046 120	80 425	6 126 545	6 126 545	5 607 923
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
Police	8	4 204 300	4 198 077		4 198 077	5 071 472	4 934 837
Sécurité incendie	9	2 569 100	2 569 098		2 569 098	2 815 730	2 593 743
Sécurité civile	10	8 200	5 148	53	5 201	5 201	4 762
Autres	11	253 100	242 045		242 045	305 438	294 488
	12	7 034 700	7 014 368	53	7 014 421	8 197 841	7 827 830
<b>TRANSPORT</b>							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	1 780 600	1 862 554	1 964 253	3 826 807	3 826 807	3 712 724
Enlèvement de la neige	14	1 072 800	1 107 071	72 420	1 179 491	1 179 491	1 111 558
Éclairage des rues	15	128 000	112 815	498 551	611 366	611 366	637 858
Circulation et stationnement	16	125 500	126 525	25 882	152 407	152 407	128 085
Transport collectif							
Transport en commun	17	1 807 900	1 801 865	14 951	1 816 816	1 816 816	1 742 374
Transport aérien	18						
Transport par eau	19						
Autres	20	1 122 500	1 304 540		1 304 540	1 304 540	1 197 854
	21	6 037 300	6 315 370	2 576 057	8 891 427	8 891 427	8 530 453

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 378 900	1 390 359		1 390 359	1 368 266	1 239 627
Réseau de distribution de l'eau potable	23	1 291 300	1 382 458	877 293	2 259 751	2 259 751	2 067 070
Traitement des eaux usées	24	787 300	1 419 997		1 419 997	1 358 425	1 282 877
Réseaux d'égout	25	799 700	780 757	1 148 978	1 929 735	1 929 735	1 738 627
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	556 100	327 368	32 010	359 378	359 378	554 149
Élimination	27	480 800	409 949		409 949	409 949	465 376
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	314 800	315 343		315 343	315 343	285 161
Tri et conditionnement	29	338 600	269 151		269 151	269 151	146 820
Matières organiques							
Collecte et transport	30	375 600	479 632		479 632	479 632	356 893
Traitement	31	508 500	496 911		496 911	496 911	495 250
Matériaux secs							
Autres	32		54 390		54 390	54 390	21 523
Plan de gestion							
Autres	33	76 900	140 673		140 673	140 673	75 487
Autres							
Autres	34	68 800	214 358		214 358	214 358	94 587
Cours d'eau							
Autres	35						
Protection de l'environnement							
Autres	36						
Protection de l'environnement	37	572 600	547 474		547 474	547 474	379 809
Autres	38	47 800	79 876		79 876	79 876	56 914
	39	7 597 700	8 308 696	2 058 281	10 366 977	10 283 312	9 260 170
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>							
Logement social	40	168 500	168 486		168 486	168 486	161 262
Sécurité du revenu	41						
Autres	42	100 000					63 915
	43	268 500	168 486		168 486	168 486	225 177



**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	1 952 200	1 893 486	23 808	1 917 294	1 917 294	1 995 208
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45	736 500	467 004	383 676	850 680	850 680	494 521
Autres biens	46						
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47	35 100	35 092		35 092	35 092	35 714
Tourisme	48						
Autres	49						
Autres	50						
	51	2 723 800	2 395 582	407 484	2 803 066	2 803 066	2 525 443
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 208 900	1 124 898	410 445	1 535 343	1 535 343	1 324 109
Patinoires intérieures et extérieures	53	400 300	344 210	56 202	400 412	400 412	428 566
Piscines, plages et ports de plaisance	54	1 184 300	951 928	98 874	1 050 802	1 050 802	564 715
Parcs et terrains de jeux	55	2 322 400	2 224 213	709 395	2 933 608	2 933 608	3 024 365
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57						
Autres	58	230 200	187 328		187 328	187 328	184 749
	59	5 346 100	4 832 577	1 274 916	6 107 493	6 107 493	5 526 504
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	353 800	313 881	69 494	383 375	383 375	388 218
Bibliothèques	61	989 500	1 005 524	56 690	1 062 214	1 062 214	1 002 947
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62	342 000	347 446		347 446	347 446	324 549
Autres ressources du patrimoine	63						
Autres	64	273 000	307 373		307 373	307 373	266 160
	65	1 958 300	1 974 224	126 184	2 100 408	2 100 408	1 981 874
	66	7 304 400	6 806 801	1 401 100	8 207 901	8 207 901	7 508 378

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67						
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>							
Dette à long terme							
Intérêts	68	2 915 500	1 808 534		1 808 534	2 046 943	1 532 491
Autres frais	69	118 100	131 364		131 364	134 264	108 664
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70					29 280	45 091
Autres	71	55 100	66 068		66 068	66 199	41 806
	72	3 088 700	2 005 966		2 005 966	2 276 686	1 728 052
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73						
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74	6 199 200	6 523 400 (	6 523 400)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	783 054	783 054	1 982 662
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3		214 190	
Conduites d'égout	4	1 912 237	1 912 237	2 603 521
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	5 373 882	5 373 882	3 590 576
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	397 106	397 106	82 180
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	775 796	775 796	149 906
Autres infrastructures	11	328 563	328 563	165 343
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13		2 169 814	15 927 498
Édifices communautaires et récréatifs	14	8 463 970	8 463 970	5 665 549
Améliorations locatives	15		9 332	1 470
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	357 201	594 443	67 625
Ameublement et équipement de bureau	18	111 175	126 824	857 029
Machinerie, outillage et équipement divers	19	357 818	379 844	289 055
Terrains	20	488 718	488 718	23 203 808
Autres	21			
	22	19 349 520	22 017 773	54 586 222

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	778 520	778 520	56 182
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3		214 190	
Conduites d'égout	4	1 907 703	1 907 703	8 069
Autres infrastructures	5	6 739 042	6 739 042	63 166
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6	4 534	4 534	1 926 480
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9	4 534	4 534	2 595 452
Autres infrastructures	10	136 305	136 305	3 924 839
Autres immobilisations corporelles	11	9 778 882	12 232 945	46 012 034
	12	19 349 520	22 017 773	54 586 222

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	147 756		11 902	135 854
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	2 283 370	507 318	454 573	2 336 115
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	48 205 289	5 771 362	5 338 359	48 638 292
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	50 636 415	6 278 680	5 804 834	51 110 261
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	10 855 885	1 948 299	561 812	12 242 372
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11	2 599 139		374 488	2 224 651
Autres tiers	12				
	13	13 455 024	1 948 299	936 300	14 467 023
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	13 455 024	1 948 299	936 300	14 467 023
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	13 455 024	1 948 299	936 300	14 467 023
	19	64 091 439	8 226 979	6 741 134	65 577 284
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	64 091 439	8 226 979	6 741 134	65 577 284

**Note**



**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	58 319 792
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	1 155 680
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	14 496 333
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	216 214
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	44 762 925
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	7 525 024
Endettement net à long terme	14	52 287 949
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	3 214 944
Communauté métropolitaine	16	295 356
Autres organismes	17	3 180 000
Endettement total net à long terme	18	58 978 249
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	58 978 249
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	332 400	330 965	274 202
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4	4 204 300	4 198 077	90 861
Sécurité incendie	5	2 665 200	2 665 194	90 273
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	1 785 600	1 780 674	1 709 478
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11	2 473 300	3 117 332	180 892
Matières résiduelles	12	2 684 200	2 677 064	2 391 873
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	3 600	3 520	3 638
Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16	168 500	168 486	171 440
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	172 000	160 492	147 873
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	35 100	35 092	35 714
Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	155 600	155 664	161 263
<b>Réseau d'électricité</b>				
	24			
	25	14 679 800	15 292 560	5 583 710
				5 090 115

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		2023	2022
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	19 053 357	54 186 486
Frais de financement	4	296 163	107 868
Autres	5		
	6	19 349 520	54 294 354

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	32,00	33,75	59 075,00	3 898 059	870 833	4 768 892
Professionnels	2						
Cols blancs	3	57,35	32,75	98 463,00	3 400 896	759 765	4 160 661
Cols bleus	4	39,03	39,00	79 703,00	2 728 811	609 621	3 338 432
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	128,38		237 241,00	10 027 766	2 240 219	12 267 985
Élus	9	7,00			268 683	60 779	329 462
	10	135,38			10 296 449	2 300 998	12 597 447

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	133 039	828 474	778 530		1 740 043
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5	52 700		680 070		732 770
Autres	6	1 316 362	1 723 066	865 433		3 904 861
	7	1 502 101	2 551 540	2 324 033		6 377 674

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	104 981	73 390
	4	104 981	73 390
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie	6	224 578	189 756
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	224 578	189 756
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	373 487	344 207
Enlèvement de la neige	11	123 549	82 124
Autres	12	16 462	17 990
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	513 498	444 321
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17	282 451	245 693
Traitement des eaux usées	18	2 094	2 718
Réseaux d'égout	19	195 992	179 148
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	480 537	427 559
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		43 229
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34	399 733	
	35	399 733	43 229
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	278 152	270 880
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	4 487	
Autres	38		
	39	282 639	270 880
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	2 005 966	1 449 135

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Marc-André Guertin	1.1 Maire	74 314	18 206	27 625	
Mélodie Georget	1.2 Conseiller	18 579	9 289	742	
Marcel Leboeuf	1.3 Conseiller	18 579	9 289		
Gaston Meilleur	1.4 Conseiller	18 579	9 289	1 225	
David Morin	1.5 Conseiller	18 579	9 289	1 517	759
Claude Rainville	1.6 Conseiller	18 579	9 289		
Isabelle Thibeault	1.7 Conseiller	18 579	9 289	1 995	998

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).



**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI          NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1      4 148 000 \$

**Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2           

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 3      487 100 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4           

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 3 : Autres revenus 7      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 9 : Autres charges 11      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 14 : Débiteurs 14      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer 17      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 24 : Libres 20      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22      \_\_\_\_\_ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice 23      \_\_\_\_\_ \$

Constatés au cours de l'exercice 24      \_\_\_\_\_ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25      \_\_\_\_\_ \$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 101 300 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 869 627 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 \_\_\_\_\_ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 \_\_\_\_\_ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 \_\_\_\_\_ \$

- Systèmes de drainage

51 \_\_\_\_\_ \$

- Abords de routes

52 \_\_\_\_\_ \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 \_\_\_\_\_ \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 \_\_\_\_\_ \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56 \_\_\_\_\_ \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution

58 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 2007-190
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2007-06-04
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 2
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 1 282
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 \_\_\_\_\_
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 2
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Crédoiteurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**



**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2 

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5 

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6 

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régions intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8 

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**





**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-05-07

Nom du signataire : Anne-Marie Piérard

Fonction du signataire : Greffière

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière modification : 2024-04-26 13:39



# Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	42 719 093	42 952 500	45 622 660	11 201 532	46 988 383
Investissement	2	37 358 442	5 766 900	6 072 554	1 529 209	7 601 763
	3	80 077 535	48 719 400	51 695 214	12 730 741	54 590 146
<b>Charges</b>	4	41 103 521	46 224 500	45 584 789	11 206 284	46 955 264
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	38 974 014	2 494 900	6 110 425	1 524 457	7 634 882
Moins : revenus d'investissement	6 (	37 358 442)(	5 766 900)(	6 072 554)(	1 529 209)(	7 601 763)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	1 615 572	(3 272 000)	37 871	(4 752)	33 119
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	6 199 153	6 199 200	6 523 400	1 258 715	7 782 115
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	159 929		116 716		116 716
Remboursement de la dette à long terme	10 (	6 220 203)(	3 141 600)(	5 172 441)(	632 395)(	5 804 836)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	1 114 116)(	308 900)(	1 537 131)(	208 599)(	1 745 730)
Excédent (déficit) accumulé	12	1 191 570	523 300	1 528 545	(28 295)	1 500 250
Autres éléments de conciliation	13	123 189		20 467	2 071	22 538
	14	339 522	3 272 000	1 479 556	391 497	1 871 053
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	1 955 094		1 517 427	386 745	1 904 172

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022	2023	2022
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	33 288 300	30 939 587	32 340 071
Débiteurs	2	21 990 350	23 981 428	27 454 467
Placements de portefeuille	3	1 269 876	1 269 876	
Autres	4			
	5	56 548 526	56 190 891	59 794 538
<b>Passifs</b>				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	56 155 646	57 802 643	65 046 819
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			339 355
Autres	9	16 052 291	20 742 887	25 136 533
	10	72 207 937	78 545 530	90 522 707
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	(15 659 411)	(22 354 639)	(30 728 169)
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles	12	175 835 360	188 641 013	212 732 473
Autres	13			90 446
	14	175 835 360	188 641 013	212 822 919
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	2 820 846	2 178 479	2 725 565
Excédent de fonctionnement affecté	16	13 162 853	12 827 165	12 882 937
Réserves financières et fonds réservés	17	3 878 815	3 802 036	4 195 091
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18	( )	( )	(742 990)
Financement des investissements en cours	19	6 738 229	1 858 012	1 497 193
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	133 575 206	145 620 682	161 536 954
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	160 175 949	166 286 374	182 094 750

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Engagements	1.1	553 217	611 825
▪ Hon. prof. études et travaux	1.2	711 753	227 155
▪ Deneigement	1.3	226 225	204 925
▪ Prévoyances, autoassurances	1.4	801 184	747 682
▪ Terrains	1.5	683 615	683 615
▪ Remboursement dette	1.6	4 193 237	4 935 497
▪ Transport en commun	1.7	2 178 438	2 457 323
▪ Projet d'investissement	1.8	3 479 496	3 294 831
	2	12 827 165	13 162 853
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	3	55 772	242 561
	4	12 882 937	13 405 414
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Règlement 1122	5.1	715 464	440 746
▪ Zone A-16	5.2	4 202	55 439
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	7	2 652 589	2 957 358
Organismes contrôlés et partenariats	8	257 201	327 189
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	9	42 693	84 128
Organismes contrôlés et partenariats	10	135 854	147 757
Fonds local d'investissement	11		
Fonds local de solidarité	12		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13	59 141	56 150
Autres			
▪ Frais d'émission	14.1	327 947	284 994
	15	4 195 091	4 353 761
	16	17 078 028	17 759 175

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	44 762 925
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	58 978 249

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
		Total consolidé	Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	135 854	147 756
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	48 638 292	48 205 289
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	2 336 115	2 283 370
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	12 242 372	10 855 885
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	2 224 651	2 599 139
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	65 577 284	64 091 439

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	12	32 703 605	34 874 700	35 332 487	35 326 611
Compensations tenant lieu de taxes	13	641 568	678 100	678 665	678 665
Quotes-parts	14				
Transferts	15	1 461 817	1 345 100	1 548 192	1 578 350
Services rendus	16	1 537 972	1 581 200	1 695 280	2 103 228
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	4 867 264	3 339 100	4 147 681	4 695 588
Autres	18	1 506 867	1 134 300	2 220 355	2 605 941
	19	42 719 093	42 952 500	45 622 660	46 988 383
<b>Investissement</b>					
Taxes	20	1 331 823	1 320 200	995 513	995 513
Quotes-parts	21				
Transferts	22	4 764 202	4 446 700	4 829 482	6 279 037
Autres	23	31 262 417		247 559	327 213
	24	37 358 442	5 766 900	6 072 554	7 601 763
	25	80 077 535	48 719 400	51 695 214	54 590 146

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	5 970 200	6 046 120	80 425	6 126 545	6 126 545	5 607 923
Sécurité publique							
Police	2	4 204 300	4 198 077		4 198 077	5 071 472	4 934 837
Sécurité incendie	3	2 569 100	2 569 098		2 569 098	2 815 730	2 593 743
Autres	4	261 300	247 193	53	247 246	310 639	299 250
Transport							
Réseau routier	5	3 106 900	3 208 965	2 561 106	5 770 071	5 770 071	5 590 225
Transport collectif	6	1 807 900	1 801 865	14 951	1 816 816	1 816 816	1 742 374
Autres	7	1 122 500	1 304 540		1 304 540	1 304 540	1 197 854
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	4 257 200	4 973 571	2 026 271	6 999 842	6 916 177	6 328 201
Matières résiduelles	9	2 720 100	2 707 775	32 010	2 739 785	2 739 785	2 495 246
Autres	10	620 400	627 350		627 350	627 350	436 723
Santé et bien-être	11	268 500	168 486		168 486	168 486	225 177
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	1 952 200	1 893 486	23 808	1 917 294	1 917 294	1 995 208
Promotion et développement économique	13	35 100	35 092		35 092	35 092	35 714
Autres	14	736 500	467 004	383 676	850 680	850 680	494 521
Loisirs et culture	15	7 304 400	6 806 801	1 401 100	8 207 901	8 207 901	7 508 378
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	3 088 700	2 005 966		2 005 966	2 276 686	1 728 052
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	40 025 300	39 061 389	6 523 400	45 584 789	46 955 264	43 213 426
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	6 199 200	6 523 400 (	6 523 400)			
	21	46 224 500	45 584 789		45 584 789	46 955 264	43 213 426

Extrait du rapport financier, page S28



**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>Réalisations 2022</u>			<u>Réalisations 2023</u>	
		Administration municipale			Administration municipale	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	37 358 442	6 072 554		1 529 209	7 601 763
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	54 294 354)(	19 349 520)(		2 668 253)(	22 017 773)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	) (	) (		) (	)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	9 776 244	5 815 902		346 062	6 161 964
Affectations						
Activités de fonctionnement	5	1 114 116	1 537 131		208 599	1 745 730
Excédent accumulé	6	865 372	1 255 316		291 449	1 546 765
	7	(42 538 622)	(10 741 171)		(1 822 143)	(12 563 314)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	(5 180 180)	(4 668 617)		(292 934)	(4 961 551)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

*Extrait du rapport financier, page S14*